Opinions - Courrier - Météo

Lettre du jour

À propos du Bioparc

Lucien Fortunati

Le conseiller d'État Antonio Hodgers prétend que le projet du nouveau Bioparc à Belle-Idée est un prétexte pour créer un centre de loisir lucratif. Il mélange revenu et profit. Le Bioparc est une fondation reconnue d'utilité publique sans but lucratif. Nous avons le droit et même le devoir d'avoir des revenus afin d'assurer et de servir notre but décliné en missions. Pour rappel: conservation de la biodiversité, sensibilisation du public, recherche, étude et formation, engagement au niveau local et international, zoothérapie et culture. Nos revenus sont composés des dons et des cotisations (50 francs par an et par famille), des animations que nous proposons et des revenus de notre fortune. Le soutien de l'État, sous forme de subvention de 60'000 francs, ne suffit et de loin pas à couvrir nos frais, notre budget s'élevant à plus d'un million de francs par an. Voilà bientôt un demi-siècle que je m'engage pour la faune, la flore et les milieux, les uns n'allant pas sans les autres et le tout formant la biodiversité. Des enfants de Beyrouth à ceux de Genève, dans le cadre associatif ou de mon travail au service de l'État, au niveau international, transfrontalier ou de mon jardin, des soins aux hérissons aux animaux du Bioparc, une seule flamme a nourri mon énergie durant toutes ces années, celle de la Nature. Elle a donné, donne et donnera encore du sens à ma vie. Défendre sa cause à tous les niveaux, de toutes les manières et face à toutes les guerres que l'on ne cesse de lui mener n'est pas un négoce mais une nécessité vitale pour toute l'humanité. Alors prétendre qu'au crépuscule de ma vie je m'engagerais pour créer un centre de loisirs à but lucratif est une insulte qui m'écœure!

Christina Meissner, présidente du conseil de la fondation Bioparc Genève

Courrier des lecteurs

Le bruit infernal de Genève

En ville de Genève, le combat contre le bruit – y a-t-il vraiment combat? – est loin d'être gagné. Parfois, le dimanche après-midi, je m'installe sur la terrasse du restaurant La Bagatelle, en face de la basilique Notre-Dame, pour prendre un café et lire le journal. C'est infernal ou très proche. Je propose que l'on y installe pour quelque temps des appareils détecteurs de bruit, pour y mesurer les décibels émis par certains véhicules à moteur, notamment les deux-roues de tout type et de toute cylindrée. Un seul dimanche suffirait amplement pour démontrer que les lois limitant le bruit des véhicules à moteur ne sont pas respectées. On nous dit que le contrôle obligatoire périodique des véhicules à moteur auquel tout détenteur d'un moyen de transport motorisé doit se soumettre s'assure que chaque véhicule soit conforme à la loi. J'en doute et je me demande pourquoi il ne semble pas possible d'intervenir de manière efficace contre ces nuisances contraires à la loi et nuisibles à la santé publique. Les 30 km/h et le revêtement phono-absorbant amortissent le bruit du roulement, mais pas celui des moteurs. Je me demande même s'il n'y a pas des intérêts particuliers ou des lobbies qui empêchent les autorités de s'imposer. Alors devons-nous arriver au point où, faute de mieux, les autorités distribueront à tous les habitants de Genève des «boules qui est-ce»? Ou y a-t-il une chance pour que le Département de la mobilité agisse et s'impose enfin?

Bruno Doppler, Genève

Écrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à **courrier@tdg.ch,** ou à Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5155, 1211 Genève 11. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

Chronique internationale

La vitesse sur nos routes est une compétence fédérale

Depuis plusieurs années, la gauche et les Verts imposent les 30 km/h au mépris de la volonté populaire. Face à cette tendance qui cache son véritable objectif, qui est de chasser les voitures des villes, le parlement suisse a rappelé que les limitations de vitesse sont une compétence fédérale. Il l'a fait savoir en 2024 en adoptant à une large majorité la motion du conseiller national Peter Schilliger sur le respect de la hiérarchie du réseau, et a donné un mandat clair au Conseil fédéral: les routes principales doivent être limitées à 50 km/h et les routes de quartier à 30 km/h. Alors que cette injonction parlementaire respecte scrupuleusement notre cadre démocratique, il est effarant d'entendre la gauche et les Verts dénoncer une soi-disant manœuvre machiavélique visant à empêcher un référendum populaire. Ainsi, le Conseil fédéral chercherait à museler les villes en agissant par voie d'ordonnance? Accusation absurde. Rappelons tout d'abord que la Constitution fédérale donne à la Confédération la compétence sur la circulation routière, et une loi fédérale précise que le Conseil fédéral fixe les limitations de vitesse sur toutes les routes. Serait-ce donc une nouveauté que le gouvernement utilise la voie de l'ordonnance comme moyen d'action? Bien au contraire, puisque toutes les limitations de vitesse sont définies dans les ordonnances, et non dans la loi. Face à la multiplication des limitations à 30 km/h sur les grands axes routiers, la grogne populaire monte et plusieurs votations ont confirmé ce que tout le monde savait depuis longtemps: la population ne veut pas d'une généralisation des 30 km/h. Pas plus aujourd'hui qu'en 2001, lorsque près de 80% de la population a refusé l'initiative des Verts «Rues pour tous», qui visait à généraliser les 30 km/h partout en Suisse. Autres exemples: en Argovie, six votations communales ont eu lieu en 2024 contre l'abaissement de la vitesse. Des initiatives populaires ont été déposées à Zurich, Bâle, Lucerne pour préserver notamment les intérêts des transports publics, qui s'opposent également à la généralisation des 30 km/h. À Berne, le parlement a voté un moratoire en attendant la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance fédérale. Sans oublier Genève, où le Tribunal administratif a récemment annulé la décision d'introduire les 30 km/h sur près de 450 axes routiers en raison du non-respect de... l'ordonnance fédérale. Toutes ces initiatives et décisions populaires ou judiciaires montrent que la situation actuelle doit être clarifiée par le Conseil fédéral et que la politique antivoitures menée par la gauche n'a aucune chance devant la population. Le nier, voilà le déni démocratique!

Mauro Poggia
Conseiller aux États (GE)

Météo

Coup de frais très passager

Un courant de nord-ouest dirigera de l'air instable, humide et frais vers nos régions ce mardi, mais cela ne durera pas puisque l'été reviendra en force pour la suite de la semaine. Avant cela, le ciel du jour hésitera entre nuages et plages ensoleillées. Quelques averses éparses seront possibles par moments, notamment cet après-midi et sur les reliefs. Soleil, bise et températures estivales dès demain.

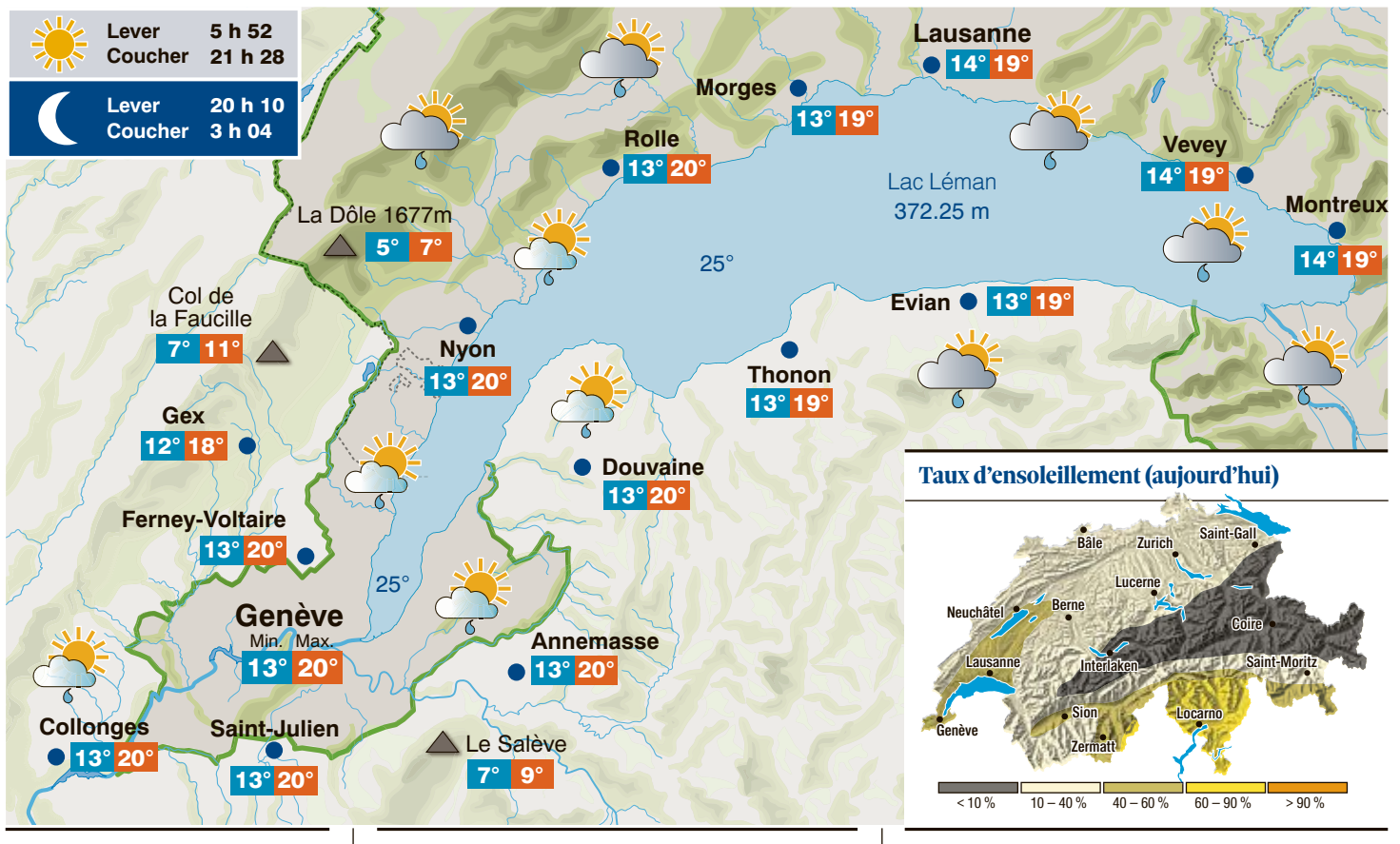

Taux d'ensoleillement (aujourd'hui)

Vent sur le lac

Direction et vitesse du vent en Beaufort

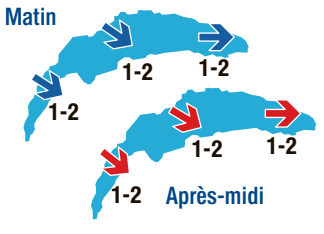

Pollution de l'air prévue

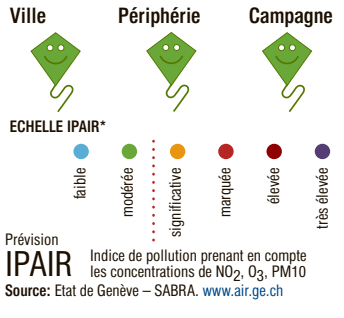

Prévision IPAIR Indice de pollution prenant en compte les concentrations de NO_2, O_3, PM10
Source: Etat de Genève – SABRA. www.air.ge.ch

Dans le monde

Amsterdam	18°	Bangkok	31°
Athènes	38°	Buenos Aires	16°
Barcelone	28°	Dubaï	36°
Berlin	22°	Hong Kong	32°
Bruxelles	20°	Le Caire	39°
Dublin	20°	Los Angeles	27°
Lisbonne	30°	Montréal	26°
Londres	24°	New Delhi	32°
Madrid	36°	New York	33°
Milan	28°	Miami	32°
Nice	29°	Rio de Janeiro	25°
Paris	21°	Séoul	36°
Rome	28°	Sydney	17°
Vienne	19°	Tokyo	34°

En Suisse

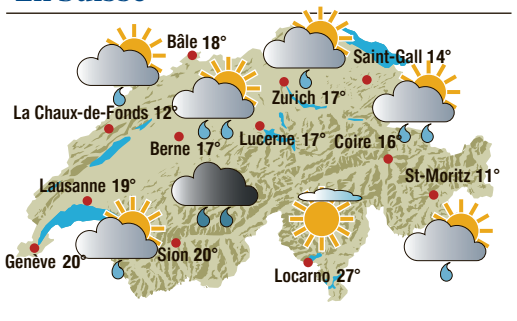

Rétrospective

Genève-Cointrin (411 m)

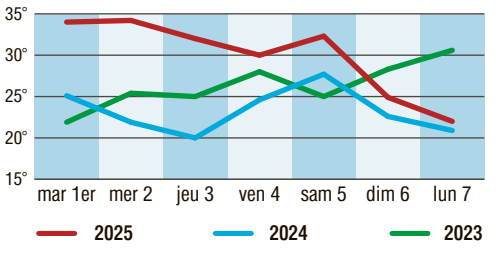

Évolution à 6 jours

	Min.	Max.	Fiabilité
Mercredi 9	10°	24°	90%
Jeudi 10	13°	25°	90%
Vendredi 11	13°	27°	80%
Samedi 12	14°	28°	80%
Dimanche 13	16°	29°	70%
Lundi 14	17°	31°	70%

meteonews
Prévisions personnalisées par téléphone: 0900 575 775 (Fr. 3.20/min) depuis le réseau fixe suisse. Sur le web: www.tdg.ch/meteo

Il y a 1 an à Genève

Température minimale	11.8°
Température maximale	27.4°
Ensoleillement	14.5 h
Précipitations	0.0 mm